



Fédération Autonome de la Fonction Publique

Rendez-vous salarial : un dégel de la valeur du point d'indice surgelé.

Ce 28 juin 2022, le Ministre de la Transformation et de la Fonction Publiques a annoncé aux partenaires sociaux, un dégel de la valeur du point d'indice, soit une augmentation de 3,5% de celui-ci au 1^{er} juillet prochain en une seule fois. Ce dégel n'est ni à la hauteur de nos attentes, ni à la hauteur de la perte de pouvoir d'achats subit par les agents de la Fonction Publique. Alors même que l'inflation a atteint 5,2% en mai dernier et qu'en parallèle, on nous laisse entendre une revalorisation des minima sociaux à 4% et des retraites à ce même niveau, les agents publics sont encore les laissés pour compte des politiques salariales publiques. Il ne s'agit pas là de nous opposer les uns aux autres, mais de dresser un simple constat. Nous assisterons bien le 1^{er} juillet à la surgélation du dégel ce malgré les pseudos engagements gouvernementaux, la méthode reste la même d'un Ministre à l'autre.

En parallèle, ce ne sont pas les mesures spécifiques ou supplémentaires annoncées qui amélioreront notre constat. Elles ne viendront pas suppléer cette revalorisation qui n'atteint même pas le seuil d'indemnisation des pertes subies par les agents après une décennie et quand bien même elles ne concerneront que certains d'entre eux et pas nécessairement pour tous les versants :

- Reconduction de la Garantie Individuelle de Pouvoir d'Achat – GIPA
- Revalorisation du début de carrière de la catégorie B
- Extension du forfait mobilités durables
- Revalorisation et extension de la participation aux frais de restauration

Par ailleurs, lors des échanges, le Ministre a indiqué que :

- L'indice minimum de traitement resterait à l'indice majoré 352. Avec pour conséquence que les agents sur l'échelle C1 du 1^{er} échelon au 7^{ème} échelon, ainsi que ceux sur l'échelle C2 aux 3 premiers échelons percevront le même traitement.
- Le Complément de Traitement Indiciaire (CTI) issu du Ségur de la Santé sera actualisé en suivant l'évolution de la valeur du point d'indice.

Concernant le CTI nous exigeons que la prime compensant ce CTI dans certains versants de la Fonction publique soit transformée dans le cadre de la loi « Pouvoir d'achat » en véritable « CTI ».

L'attractivité de la Fonction publique, au travers d'un travail de refondation de notre système de rémunération et de carrière doit être mise en chantier dès le mois de septembre prochain avec un dialogue social associant toutes les parties prenantes. La FA-FP y participera, avec pour exigence qu'il ne s'agisse pas là d'une simple opération de communication gouvernementale, alors que l'inflation connaît un niveau qui n'avait plus été atteint depuis près de 40 ans et que la Fonction Publique est exsangue d'effectifs et d'attraits tant elle est malmenée et déconsidérée.

Paris, le 28 juin 2022

Contact presse : Pascal KESSLER
Président de la FA-FP
Tel : 06.81.01.38.51

FA-FP

96 rue Blanche

75009 PARIS

Tel : 01 42 80 22 22

Courriel : contact@fa-fp.org

Site internet : <http://www.fa-fp.org>

A la FA un autre syndicalisme est possible !

COMMUNIQUÉ

